



Possibilité de bénéficier de ACCRE pour holding

Par **Joseph Khan**, le 13/11/2018 à 09:25

Bonjour,

Avant toute chose, j'ai bien lu les conditions d'attribution de l'ACCRE, cela dit, je souhaiterais dissiper toute zone d'ombre. Si vous pouviez svp m'éclairer:

Afin de bénéficier de l'ACCRE, est ce que je peux créer une Holding X S.A.S qui prend une participation à 49% dans une société Y. Les 51% restant de la société Y sont détenus par une autre société associée. L'idée étant de déclarer ma société holding X, que je détiendrai à 60% et 40% à ma femme, à l'Urssaf pour bénéficier de l'ACCRE et puis l'ARCE auprès de pole emploi?

Merci